

Revue Suisse
de Criminologie (RSC)

Rivista Svizzera
di Criminologia (RSC)

Swiss Journal
of Criminology (SJC)

1/2011

Schweizerische Zeitschrift
für Kriminologie (SZK)

FORSCHUNG/RECHERCHE

3

Marcelo F. Aebi, Antonia Linde

Tendances de la délinquance en Europe occidentale
d'après les statistiques policières et les sondages
de victimisation (1988–2007)

Enver Murat Engin, Sebnem Gökçeoglu Balci

Recrutement d'anciens condamnés en droit turc au
regard des politiques de prévention de la criminalité

PRAXIS/PRATIQUE

23

Benjamin F. Brägger

Einige kritische Gedanken zum heutigen Freiheits-
entzug in der Schweiz

NEWS

28

Rezensionen

Tagungen/Congrès



Stämpfli Verlag AG Bern

www.sz.k.recht.ch

Marcelo F. Aebi et Antonia Linde

Tendances de la délinquance en Europe occidentale d'après les statistiques policières et les sondages de victimisation (1988–2007)

A partir de données de l'Enquête internationale de victimisation (*International Crime Victim Survey – ICVS*) et du Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale (*European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics*), cette présentation analyse l'évolution de la délinquance en Europe occidentale de 1988 à 2007. Les infractions étudiées sont les vols, les coups et blessures, les homicides volontaires et les infractions en matière de stupéfiants. Les résultats indiquent une diminution des vols et des homicides, ainsi qu'une augmentation des coups et blessures et des infractions en matière de stupéfiants. L'analyse permet non seulement d'apprécier les tendances de la délinquance, mais également la relative convergence des deux indicateurs de la criminalité en ce qui concerne les vols et les coups et blessures. Les résultats obtenus mettent en évidence le manque de pertinence dans le contexte européen des explications utilisées pour rendre compte de l'évolution de la délinquance aux États-Unis. Les auteurs proposent une explication multifactorielle des tendances observées.

Mots-clés: Délinquance – évolution statistique – Europe occidentale – 1988–2007 – tendances – explication multifactorielle.

Ausgehend von den Daten der internationalen Opferbefragung (*International Crime Victim Survey – ICVS*) und des *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics* analysiert dieser Artikel die Entwicklung der Kriminalität in Westeuropa von 1988 bis 2007. Betrachtet werden Diebstähle, Körperverletzungen, vorsätzliche Tötungen und Betäubungsmitteldelikte. Die Resultate zeigen einen Rückgang bei den Diebstählen und den Tötungsdelikten sowie eine Zunahme bei den Körperverletzungen und den Betäubungsmitteldelikten. Die Analyse erlaubt es nicht nur die Tendenzen bei der Kriminalität zu beurteilen, sondern auch die relative Konvergenz von zwei Kriminalitätsindikatoren im Fall des Diebstahls und der Körperverletzungen. Die Ergebnisse zeigen die fehlende Relevanz im europäischen Kontext der in den Vereinigten Staaten gewöhnlich gebrauchten Kriminalitäts-Erklärungen. Die Autoren schlagen einen multifaktoriellen Erklärungsansatz der beobachteten Tendenzen vor. **Schlüsselwörter:** Delinquenz – statistische Entwicklung – Westeuropa – 1988–2007 – Tendenzen – multifaktorieller Erklärungsansatz.

Based on the data from the *International Crime Victim Survey (ICVS)* and the *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics* this article analyzes the development of crime in western Europe from 1988 until 2007. The study analyzes theft, assault and battery, homicide and drug offences. The results show a reduction regarding theft and homicides and an augmentation in assault

and battery as well as drug offences. The analysis allows not only to assess tendencies in crime development but also the relative convergence of two crime indicators in the case of theft and assault. The results show the lacking accuracy in the European context of crime explanations used in the United States. The authors propose a multifactorial explanation for the observed trends.

Keywords: Delinquency – statistic developments – Western Europe – 1988–2007 – tendencies – multifactorial explanation.

1. Introduction

Cet article analyse les tendances de la délinquance en Europe occidentale de 1988 à 2007 en utilisant comme indicateurs de cette évolution des statistiques policières et des sondages de victimisation. En ce qui concerne ces derniers, les données proviennent du Sondage international de victimisation (*International Crime Victim Survey – ICVS*) (van Dijk, van Kesteren et Smit, 2007). Nous analyserons les cinq vagues de ce sondage (1989, 1992, 1996, 2000 et 2005), en prenant en considération la prévalence et l'incidence durant l'année précédant la réalisation du sondage. La source principale pour les données policières est le Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale (*European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics, ci-après European Sourcebook*) (CoE, 1999; Killias et al., 2003; Aebi et al., 2006; Aebi et al., 2010). Les quatre éditions de ce dernier permettent d'établir des taux annuels de différentes infractions connues de la police pour la période 1990–2007.

L'article commence par une description de la méthodologie utilisée pour cette recherche, avant d'analyser en détail l'évolution des vols, des coups et blessures, des homicides et des infractions en matière de stupéfiants. Ensuite, dans la section discussion, nous testons la pertinence de différentes approches criminologiques pour rendre compte de cette évolution. Etant donné que ces approches ne semblent pas pertinentes, nous proposons également une explication multifactorielle de cette évolution.

L'ensemble des résultats est résumé dans la conclusion.

2. Méthodologie

Comme nous venons de le mentionner, notre source principale pour les données policières est le *European Sourcebook*. Toutefois, certains pays n'ont pas participé à toutes les éditions de ce recueil et, même pour ceux qui l'ont fait, il y a parfois des années pour lesquelles ils n'ont pas fourni de données. Pour ces raisons, nous avons complété les séries historiques du *European Sourcebook* avec des données en provenance des statistiques européennes publiées par Eurostat (Tavares et Thomas, 2007, 2008, 2009) et de l'Enquête de l'Organisation des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale (*United Nations Surveys on Crime Trends and the Operations of Criminal Justice Systems – UNCTS*) (UNODC, 2010). Toutefois, nous avons procédé à des contrôles de la comparabilité des données à chaque fois que nous avons utilisé plus d'une source pour le même pays. Ainsi, les données d'une deuxième source n'ont pas été incorporées dans notre base de données lorsqu'elles présentaient des différences manifestes avec les données du *European Sourcebook*.

Malgré cette combinaison de trois sources de données, il y a encore des pays pour lesquels les séries historiques ne sont pas complètes. Pour cette raison, nous avons éliminé de la base des données les pays pour lesquels il y avait plus de trois années de données manquantes (Belgique, Espagne¹ et Portugal). Pour ceux qui en avait jusqu'à trois, nous avons procédé à une interpolation linéaire simple des données manquantes. Dans le cas de la Norvège, qui n'avait pas fourni d'information pour la première année de la série (1990), nous avons procédé à une extrapolation en utilisant pour cette année-là le chiffre de l'année suivante (1991). Dans le cas du Danemark, de l'Italie et des Pays-Bas, qui n'avaient pas fourni des données pour la dernière année de la série (2007), nous avons extrapolé le chiffre de l'année précédente (2006). Il s'agit d'une procédure standard pour le remplacement de données manquantes qui est utilisée, par exemple, par l'Orga-

nisation Mondiale de la Santé pour ses séries historiques (WHO, 2010). Finalement, nous avons éliminé de la base des données les pays avec une population de moins d'un million d'habitants parce qu'ils peuvent subir d'une année à l'autre des changements radicaux de leur taux de délinquance qui ne sont dus qu'à l'addition ou à la soustraction de quelques infractions.

De cette manière nous disposons d'une série historique complète (1990–2007) pour les quatorze pays suivants: Allemagne, Angleterre et Pays de Galles, Autriche, Danemark, Ecosse, Finlande, France, Grèce, Irlande, Irlande du Nord, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse.

En ce qui concerne les cinq vagues de l'ICVS, nous avons retenu neuf pays qui ont participé à au moins quatre de ces vagues en interpolant ou extrapolant, lorsque cela s'est avéré nécessaire, les données pour la vague manquante. La logique des interpolations et des extrapolations est la même que nous venons d'expliquer pour les données policières. Dans cette perspective, il est nécessaire de rappeler que les données d'incidence correspondent à l'année précédant le sondage, de sorte que les années étudiées sont 1988, 1991, 1995, 1999 et 2004. Ainsi, nous disposons d'une série historique complète pour les pays suivants: Angleterre et Pays de Galles, Belgique, Ecosse, Finlande, France, Irlande du Nord, Pays-Bas, Suède et Suisse. Exceptionnellement, la Suisse n'a pas été incluse pour l'analyse de l'incidence des vols simples parce qu'elle n'a pas fourni de données sur l'incidence de ces vols d'après les sondages de 2000 et 2005.

Nous disposons ainsi de données en provenance des deux sources pour huit pays (Angleterre et Pays de Galles, Finlande, France, Pays-Bas, Irlande du Nord, Suède et Suisse), alors que pour six autres nous n'avons que des données de police et pour la Belgique nous ne disposons que des données de sondage. Toutefois, cela ne devrait pas introduire des biais majeurs parce que notre présentation porte sur l'évolution de la délinquance dans l'ensemble de l'Europe de l'Ouest.

En ce qui concerne les statistiques policières, les infractions retenues pour l'analyse sont les vols, les coups et blessures, les homicides consommés et les infractions en matière de stupéfiants. Dans ce cas, pour chacun des pays inclus, chacune des années étudiées, et chacune des infractions étudiées, nous disposons du nombre d'infractions enregistrées pour 100 000 habitants, un indicateur couramment connu

¹ Le manque de fiabilité des statistiques policières espagnoles, publiées ces dernières années, a récemment été démontré (Aebi et Linde, 2010a).

sous le nom de taux de délinquance pour 100 000 habitants et qui constitue un taux d'incidence. A partir de ces taux, nous avons calculé la moyenne géométrique pour les quatorze pays inclus dans nos analyses.

Dodge (1993: 248-9) définit la moyenne géométrique comme la $N^{\text{ième}}$ racine du produit de n nombres non négatifs. Selon le même auteur, cette moyenne est utilisée notamment lorsqu'on désire calculer la moyenne de ratios; en outre, elle diminue l'effet des grands nombres. La moyenne géométrique s'avère donc être appropriée pour nos analyses non seulement parce que nous utilisons des taux pour 100 000 habitants, mais également parce qu'elle est moins sensible que la moyenne aux observations aberrantes, c'est-à-dire aux observations dont la valeur s'écarte fortement des valeurs des autres observations d'un ensemble (Dodge, 1993: 261), également connues sous leur nom anglais de *outliers*. De cette manière nous réduisons le risque d'avoir des moyennes artificiellement gonflées ou réduites dues à certains pays qui présentent des taux très élevés ou très bas. En même temps, nous réduisons le risque de retrouver des variations soudaines de la série qui ne seraient dues qu'à un changement des méthodes d'enregistrement des infractions dans

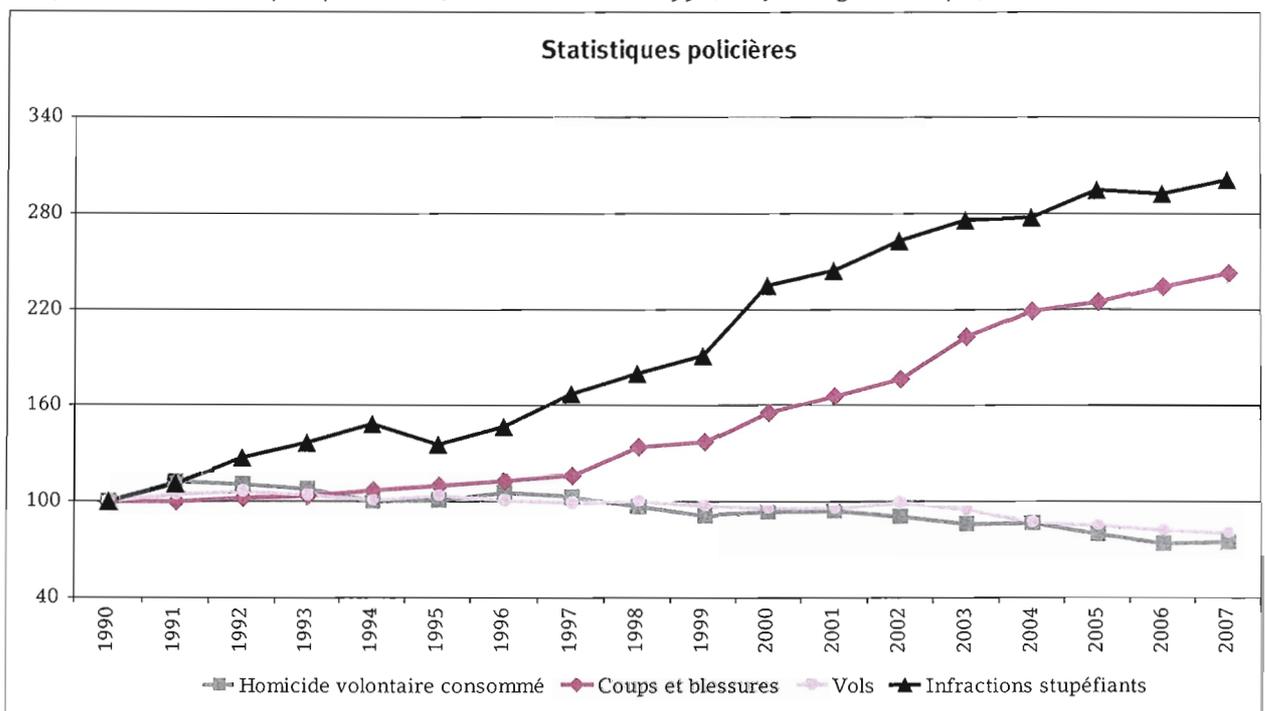
l'un ou l'autre des pays. Ce dernier est un facteur que nous avons pris en considération tout au long de nos analyses et de notre évaluation des tendances. Finalement, afin de visualiser plus facilement l'évolution des différentes infractions sur les graphiques, nous présentons les résultats sous forme d'indice base 100 en 1990.

Dans le cas du sondage de victimisation, nous disposons du nombre d'incidents pour 100 habitants. Cet indicateur est le plus proche de celui utilisé pour les données policières dans la mesure où il s'agit dans les deux cas d'un taux d'incidence. Toutefois, nous aurons recours également aux taux de prévalence qui peuvent s'exprimer en pourcentage de personnes victimisées sur le total de personnes qui ont participé au sondage. Dans ce cas, nous utilisons également comme indicateur la moyenne géométrique des neuf pays inclus dans nos analyses et nous présentons les résultats dans les graphiques sous forme d'indice base 100 en 1988.

3. Résultats

Dans cette section nous présentons les résultats de nos analyses. Le graphique 1 présente les tendances des infractions selon les statistiques poli-

Graphique 1: Evolution des taux des homicides volontaires consommés, des coups et blessures, des vols et des infractions en matière de stupéfiants (pour 100,000 habitants) en 14 pays d'Europe occidentale entre 1990 et 2007, selon les statistiques policières (indice base 100 en 1990, moyenne géométrique)



cières, tandis que le graphique 2 présente leurs tendances selon les sondages des victimisations. Ces graphiques sont accompagnés d’une analyse des convergences et des divergences dans les définitions des infractions comparées selon le *European Sourcebook* et l’ICVS, ainsi que d’une description des tendances observées. L’explication de ces tendances sera présentée dans le chapitre discussion.

3.1. Tendances des vols

Selon la définition proposée par le *European Sourcebook*, «il faut entendre par vol le fait de priver une personne ou une organisation de sa propriété, sans recours à la force, dans l’intention de la conserver» (CoE, 1999: 23). En principe, les données doivent inclure les vols commis par des employés et les vols de faible valeur; mais exclure l’abus de confiance et le recel. En ce qui concerne le sondage de victimisation, l’ICVS distingue également les vols sans et avec violence en posant d’abord des questions sur ces derniers pour se concentrer après sur les vols non violents. La question pertinente est libellée comme il suit:

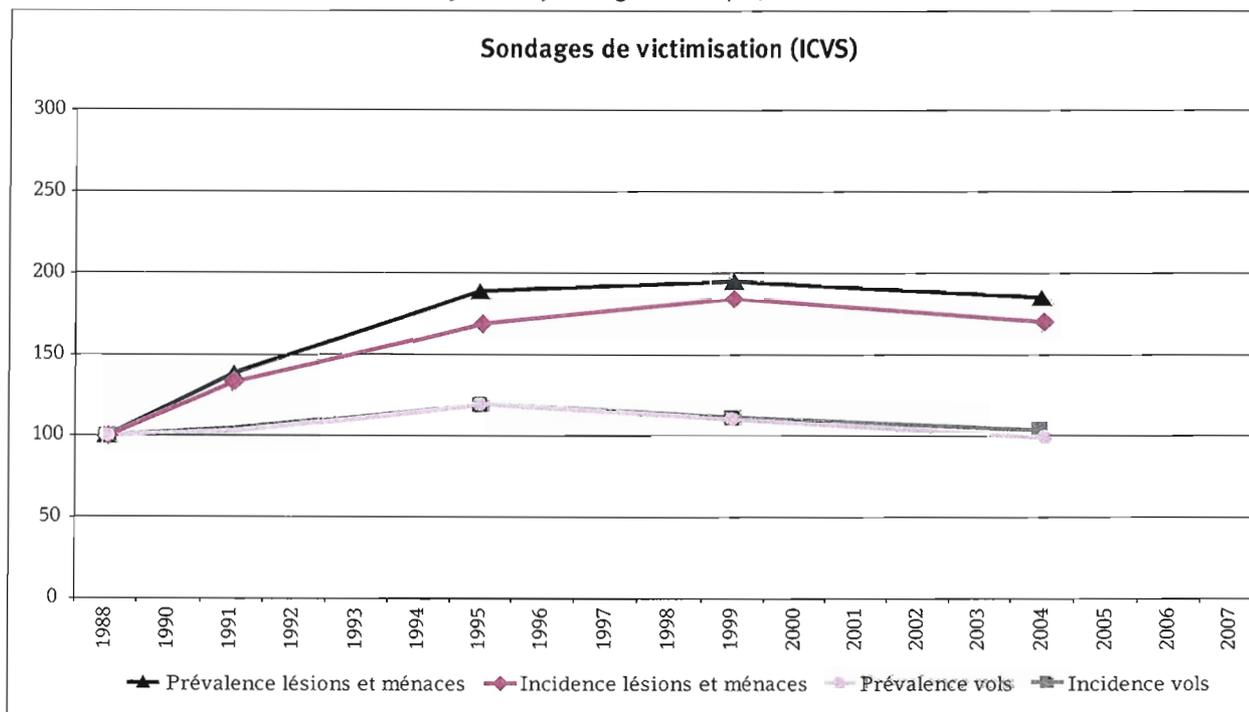
«A côté des vols comprenant la violence, il y a beaucoup d’autres types de vols de biens personnels, tels que les actes de pickpocket ou les

vols d’un sac à main, portefeuille, vêtement, bijou, équipement de sport. Cela peut arriver au travail, à l’école, dans un bar, dans les transports en commun, sur la plage ou dans la rue. Au cours des 5 dernières années avez-vous personnellement été victime d’un tel vol?».

Ceci implique que le *European Sourcebook* et l’ICVS s’alignent avec le modèle de droit commun (*common law*) anglo-saxon de classification des infractions. Ce dernier considère les vols avec violence comme des infractions violentes. En revanche, les pays continentaux d’Europe occidentale suivent un système de droit civil (*civil law*) qui trouve ses racines dans le droit romain et considère les vols avec violence comme des infractions contre la propriété. On retiendra donc que la catégorie des vols utilisée pour nos analyses ne comprend pas les vols avec violence. En outre, la catégorie du *European Sourcebook* est beaucoup plus large que celle du sondage de victimisation parce que le total des vols comprend, entre autres, les cambriolages et les vols de véhicule à moteur, tandis que le sondage se limite aux vols d’objets personnels.

Dans les statistiques policières présentées dans le graphique 1, on observe une augmentation des vols au début de la série qui mène à en

Graphique 2: Evolution des taux de prévalence et d’incidence des vols d’objets personnels et des lésions (coups et blessures) et menaces en huit pays d’Europe occidentale entre 1988 et 2004, selon les sondages de victimisation ICVS (indice base 100 en 1988, moyenne géométrique)



registrar un pic en 1992, suivi d'une lente mais constante diminution curvilinéaire jusqu'en 2003; à partir de ce moment, la diminution devient plus prononcée. Ainsi, en 2007, le taux de vols pour 100 000 habitants avait diminué de presque 20% par rapport à 1990. La tendance des vols selon les sondages de victimisation (graphique 2) a quelques similitudes avec celle que nous venons d'observer dans les statistiques policières. On voit ainsi une augmentation au début de la série, avec un pic en 1995, suivi d'une diminution constante. Le taux de 2005 est comparable à celui de 1988.

En somme, on peut dire qu'en Europe occidentale les vols ont augmenté au début des années 1990 et ont diminué à partir du milieu de la décennie. La diminution a d'abord été décelée par les statistiques policières – selon lesquelles elle commence en 1993 – et ensuite – après 1995 – par les sondages de victimisation. En outre, cette diminution est plus marquée d'après les statistiques policières que d'après les sondages de victimisation. Les statistiques policières montrent une évolution similaire pour les cambriolages d'habitation (Rosenfeld et Messner, 2009) ainsi que pour les vols de véhicules à moteur (Aebi et Linde, 2010b).

3.2. Tendances des coups et blessures

L'ICVS englobe sous la même question les lésions et les menaces. La question est libellée comme il suit: «Mis à part les incidents que nous venons de mentionner, avez-vous été, au cours des 5 dernières années, physiquement attaqué ou menacé par quelqu'un qui vous a vraiment fait peur, que ce soit à la maison ou ailleurs, tel que dans un bar, dans la rue, à l'école, dans un transport public, sur la plage ou au travail?»

Par contre, les statistiques policières ne contiennent que les coups et blessures définis dans le *European Sourcebook* comme une «blessure physique infligée volontairement à autrui» (CoE, 1999: 18). En principe, les données excluent les coups et blessures ayant entraîné la mort, les menaces, les faits provoquant une douleur, les gifles, les coups de poing, et les atteintes sexuelles avec violence. L'évolution de ces infractions est présentée dans le graphique 2.

Selon les statistiques policières présentées dans le graphique 1, les lésions corporelles enregistrées par la police ont plus que doublé durant la période analysée. Concrètement, elles ont augmenté de 143% entre 1990 et 2007. Les données de sondage (graphique 2) montrent

qu'elles ont presque doublé entre 1988 et 1999, avant de subir une très légère diminution en 2004. Cette dernière année, leur prévalence était de 85% supérieure à celle de 1988 alors que l'accroissement de leur incidence a été de 70% durant la même période.

3.3. Tendances des homicides volontaires

Selon la définition proposée par le *European Sourcebook*, il faut entendre par homicide volontaire «le fait de tuer intentionnellement une personne» (CoE, 1999: 17). En principe les données incluent les coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort, l'euthanasie, l'aide au suicide et l'infanticide. S'agissant d'homicide consommé, les tentatives sont exclues.

Dans le graphique 1, on observe une augmentation en 1991 suivi d'une lente et progressive diminution – accompagné de certaines périodes de stabilité – jusqu'en 2007.

3.4. Tendances des infractions en matière de stupéfiants

L'ICVS étant un sondage de victimisation, il ne mesure pas l'évolution de la consommation de drogues. Certes, dans quelques vagues de ce sondage, il y a eu une question sur l'exposition aux drogues dans le quartier de résidence, mais cela ne permet pas d'établir une série historique. Les seules données disponibles proviennent donc des statistiques policières, que nous présentons dans le graphique 1. Le *European Sourcebook* ne donne pas une définition précise de ce type d'infraction indiquant que cette définition «est passablement uniforme grâce aux conventions internationales» (CoE, 1999: 27). Toutefois, les données devraient inclure la possession, la culture, la production, la vente, l'approvisionnement, le transport, l'importation et l'exportation des stupéfiants, ainsi que le financement d'opérations en rapport avec les stupéfiants. On peut constater dans le graphique 1 que les infractions en matière de stupéfiants ont constamment augmenté durant la période étudiée.

4. Discussion

La première critique à laquelle doit répondre une recherche comme la nôtre, est celle de l'éventuel manque de validité des indicateurs de la criminalité observée. Il s'agit de savoir si les tendances observées ne sont pas artificiellement créées par les indicateurs utilisés, notam-

ment les statistiques policières, dont la validité a maintes fois été mise en doute (Aebi, 2006, avec références). Néanmoins, la relative concordance entre les statistiques policières et les sondages de victimisation ne donne pas de support empirique à cette critique².

Ainsi, nous pouvons partir de la prémisse que les infractions contre la propriété et les homicides ont augmenté au début des années 1990 et ont commencé à diminuer vers la moitié de cette décennie-là, alors que les coups et blessures et les infractions en matière de stupéfiants ont augmenté pratiquement durant toute la période étudiée. Par conséquent, un premier constat s'impose. Alors qu'aux Etats-Unis, la diminution de la délinquance dont on parle constamment depuis quelques années, touche l'ensemble des infractions (voir notamment Blumstein et Wallman, 2000, 2006; Levitt, 2004; Zimring, 2007), en Europe les tendances varient selon le type d'infraction.

Ce constat remet immédiatement en cause non seulement la majorité des explications qui ont été avancées sur la diminution de la délinquance aux Etats-Unis dès le début des années 1990, mais également celles qui pourraient être dérivées de la plupart des théories criminologiques. En ce qui concerne les premières, elles partent toujours de la prémisse que toutes les infractions évoluent dans le même sens. En effet, si une augmentation du taux de détenus devait avoir une influence sur les taux de délinquance (Levitt, 1996), on ne comprend pas pourquoi cette influence devrait s'exercer sur certaines infractions et pas sur d'autres. La même logique peut être appliquée aux explications fondées sur la légalisation de l'avortement (Donohue et Levitt, 2001), du nombre de policiers (Levitt, 2004) ou de l'évolution des opportunités économiques ou la démographie (voir pour ces dernières, et pour d'autres explications, Blumstein et Wallman, 2001, 2006). On notera également que certaines de ces explications ne sont pas facilement extrapolables au contexte européen. Par exemple, l'Europe n'a pas été confrontée à une épidémie d'utilisation de crack, un facteur qui a souvent été invoqué comme la cause de l'augmentation et le postérieur déclin des taux de délinquance étasuniens (Blumstein et Rosenfeld, 1988; Levitt, 2004).

Le même constat s'impose lorsqu'on essaie d'appliquer la plupart des théories criminologiques à cette évolution. Par exemple, si – tel que le propose la théorie du contrôle sociale de Hirschi (1969) – la délinquance survient lorsque les liens des individus avec la société s'affaiblissent, on ne comprend pas pourquoi cet affaiblissement mènerait ces individus à commettre davantage d'infractions violentes, mais moins d'infractions contre la propriété.

Le même raisonnement pourrait s'appliquer à d'autres théories criminologiques parce qu'elles ont tendance à donner des explications générales des causes de la délinquance, valables pour toutes les infractions. En outre, la plupart de ces théories posent des problèmes lorsqu'on essaie de les appliquer et notamment de les tester au macro-niveau, un inconvénient relativement classique avec les théories macro-sociologiques qui sont difficilement falsifiables (Chamlin et Cochran, 2007; Lenski, 1988).

On pourrait trouver une exception dans les théories situationnelles – notamment la théorie des activités quotidiennes (Cohen et Felson, 1979; Felson et Boba, 2010) – qui sont très flexibles, ce qui est sans doute un avantage, mais en même temps les rend également difficilement falsifiables. Tout en reconnaissant cette limitation, nous proposons dans les paragraphes suivants une explication qui trouve sa source d'inspiration dans ce groupe de théories.

Ainsi, l'évolution des infractions contre la propriété doit être analysée à la lumière de la situation socio-économique et politique européenne durant la période étudiée. Tel qu'il a déjà été signalé (Aebi, 2004; Killias et Aebi, 2000), le démembrement de l'ancien bloc de pays communistes, qui a commencé avec la chute du mur de Berlin en novembre 1989, a profondément modifié la structure des opportunités criminelles en mettant en contact deux parties du continent européen avec des profondes différences en matière de bien-être économique. En quelques mois, un marché noir pour tous types de produits s'est développé en Europe Centrale et Orientale. Ceci a mené à une criminalité plus organisée avec le développement de bandes qui ont profité des nouvelles voies de communication pour transporter des drogues, des marchandises et même des êtres humains d'un côté à l'autre du continent. Par conséquent, l'augmentation des infractions contre la propriété s'explique assez bien en utilisant des théories axées sur les opportunités,

2 Pour une analyse plus détaillée de la relative concordance entre ces deux indicateurs, notamment lorsque les taux d'infractions enregistrées par la police sont pondérés selon les taux de reportabilité, voir Aebi, Killias et Tavares (2002).

comme la théorie des activités routinières (Cohen et Felson, 1979; Felson et Boba, 2001).

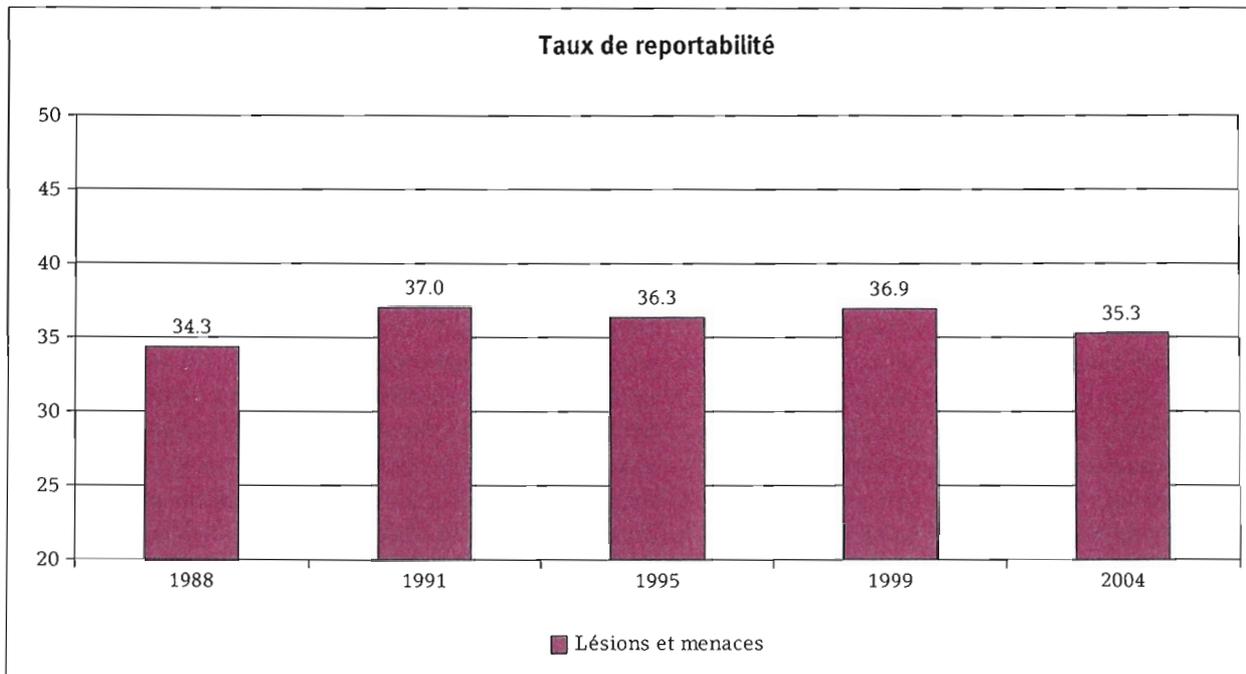
La diminution postérieure pourrait être expliquée par différents facteurs, dont quelques-uns ont déjà été identifiés par le passé comme ayant joué un rôle dans ce contexte (Aebi, 2004). Dans beaucoup de pays d'Europe Centrale et Orientale – notamment dans ceux qui ont rejoint l'Union Européenne –, la situation économique s'est nettement améliorée durant les années 1990 et 2000. Au sein de l'UE, les principaux indicateurs économiques se sont constamment améliorés entre 1995 et 2007 (Eurostat, 2010). Cette amélioration a contribué à faire disparaître – ou à déplacer plus à l'Est, comme dans le cas des voitures volées (Gerber et Killias, 2003) – le marché noir. L'approvisionnement de ce marché est aussi devenu plus difficile avec le renforcement des contrôles douaniers aux frontières de l'Union Européenne qui a rendu plus difficile le transport de marchandises volées. La convention de Schengen y a joué un rôle fondamental en ouvrant les frontières entre les pays signataires, qui font partie de l'*espace Schengen*, mais en renforçant les contrôles aux frontières de cet espace. Ce n'est pas un hasard si le traité d'Amsterdam de 1997 a désigné l'espace Schengen comme un «espace de liberté, de *sécurité* et de justice» (les italiques sont nôtres). La préoccupation sécuritaire a aussi touché les foyers d'Europe occidentale. Selon les données de l'ICVS, le pourcentage de ces foyers dotés de mesures de prévention de la criminalité sous la forme d'alarmes antivols et de serrures de sécurité n'a cessé d'augmenter depuis 1988 (Lamon, 2002; van Dijk et al., 2007). Cette évolution a été accompagnée d'une remarquable expansion de l'industrie de la sécurité privée (Garland, 2006/2001: 17–8), notamment à partir des années 1980. Ainsi, en 1999, de Waard avait estimé que le nombre de salariés de la sécurité privée était de 600 000. En 2004, avec l'élargissement de l'UE ainsi que l'augmentation du nombre de salariés dans les pays déjà membres, ce chiffre avait dépassé un million (van Steden et Sarre, 2007). En même temps, entre 1999 et 2004, le ratio entre policiers et agents de sécurité privée est passé de 1 pour 0,43 à 1 pour 0,71 (van Steden et Sarre, 2007). Ce renforcement de la sécurité, accompagné des changements susmentionnés en Europe Centrale et Orientale, semble donner une explication plausible à la diminution de la délinquance contre la propriété à partir du milieu des années 1990.

Il est intéressant de noter que les homicides volontaires consommés ont suivi une évolution parallèle aux vols, mais inverse aux coups et blessures. On constate donc une contradiction en ce qui concerne les infractions violentes. Alors que la manifestation la plus grave de la violence a diminué, d'autres formes de violence ont augmenté. L'augmentation est plus marquée dans les statistiques policières que dans le sondage de victimisation, ce qui pourrait être interprété – d'un point de vue théorique – comme un élément donnant du support à l'hypothèse qui soutient que l'augmentation des coups et blessures s'explique par une augmentation de leurs dénonciations. Ces dernières auraient augmenté parce que nos sociétés seraient devenues plus sensibles à la violence. Le seuil de tolérance de cette dernière aurait diminué et par conséquent, des comportements qui étaient auparavant considérés comme normaux ou acceptables, deviennent intolérables (voir, par exemple, Mucchielli, 2010). Ce raisonnement est séduisant ou, pour reprendre les mots de Martinez (2004: 176) lorsqu'il se réfère à l'esthétique du raisonnement, on pourrait dire qu'il a la force de conviction d'un raisonnement attractif. Toutefois, pour le corroborer il faudrait démontrer de manière empirique que le pourcentage de victimisations violentes dénoncées à la police a augmenté. Pour ce faire, nous pouvons analyser les données de l'ICVS qui contiennent des informations sur les taux de reportabilité, c'est-à-dire sur le pourcentage d'infractions dénoncées à la police. L'évolution de ce taux est présentée dans le graphique 3 en utilisant comme mesure de tendance centrale, tel que nous l'avons fait dans le reste de cet article, la moyenne géométrique.

Le graphique 3 indique que le taux de reportabilité des coups et blessures et des menaces est resté relativement stable durant la période étudiée. En effet, il est passé de 34,3% en 1988 à 35,3% en 2004, après avoir tourné autour de 37% entre 1991 et 1999. On est donc bien loin des augmentations de 143% (observé dans les statistiques policières entre 1990 et 2007) et de 185% (observée dans les sondages de victimisation entre 1988 et 2004)³. Par conséquent, l'hypo-

3 Reste à établir empiriquement si cette différence pourrait trouver son origine dans une augmentation des dénonciations des cas de violence domestique pour lesquels on pourrait supposer que l'ICVS – qui englobe ces cas dans le total des coups et blessures – ne proportionne pas une mesure complètement valide. Mais cette hypothèse ne peut pas être testée parce que les seules données disponibles à échelle internationale sont celles du *International Violence Against Women Survey – IVAWS* (Johnson, Ollus et Nevala, 2008) qui est un sondage transversal.

Graphique 3: Evolution des taux de reportabilité des coups et blessures et des menaces entre 1988 et 2004 selon l'ICVS



thèse qui soutient que l'augmentation des infractions violentes est due à une augmentation des dénonciations de ce type d'infractions est réfutée par les données empiriques. En principe, nous sommes donc bel et bien face à une augmentation réelle des coups et blessures.

Les tendances contradictoires entre l'évolution des homicides et des coups et blessures, pourraient être partiellement expliquées par la qualité des soins médicaux. Ainsi, on estime qu'au niveau régional européen, pour chaque mort, il y a entre 20 et 40 personnes traitées dans des hôpitaux (Sethi et al., 2006). Aux Etats-Unis, Harris, Thomas, Fisher et Hirsch (2002) ont démontré que l'amélioration des soins médicaux a joué un rôle majeur dans l'évolution des infractions violentes entre 1960 et 1999, une période durant laquelle les coups et blessures graves ont augmenté de manière beaucoup plus importante que les homicides. Le même raisonnement a déjà été appliqué pour expliquer l'évolution des coups et blessures et des homicides en Europe (Aebi, 2004, avec références).

En dehors des soins médicaux, la faible disponibilité d'armes à feu dans les pays d'Europe occidentale (Killias, van Kesteren et Rindlisbacher, 2001) ainsi que l'absence de conflits sociaux majeurs, pourraient être à l'origine des taux d'homicides extrêmement bas enregistrés en Europe occidentale. En effet, ces pays se trouvent

parmi ceux qui présentent les taux d'homicides les plus bas au monde (LaFree, 1999: 138-9). Il est probable que les homicides dans cette région aient atteint une sorte de seuil minimum, de sorte qu'il est difficile d'imaginer qu'ils puissent diminuer encore de manière radicale.

La présence d'une arme à feu a une influence claire sur l'issue fatale dans le cas des coups et blessures ainsi que d'autres infractions violentes. Par exemple, un vol avec violence a 3 fois plus de chances d'avoir une issue fatale en présence d'une arme à feu qu'en présence d'un couteau, et 10 fois plus qu'en présence d'une autre arme (Cook et Moore, 1999: 281, avec références). A échelle internationale, approximativement 60% des homicides sont commis avec des armes à feu; mais ce taux varie de 77% en Amérique Centrale à 19% en Europe occidentale. Ainsi, dans cette dernière région, il est probable que des conflits qui se solderaient par un homicide si une arme à feu était à disposition se terminent actuellement comme des cas de coups et blessures (Geneva Declaration Secretariat, 2008: 5).

Dans ce contexte, toute explication de l'évolution de la délinquance violente doit prendre en considération le rôle joué par les jeunes dans cette évolution. En effet, il a été maintes fois démontré par la recherche que la délinquance est l'apanage des jeunes (voir, par exemple, la

revue de Farrington, 2003), et ceci est vrai également pour la délinquance violente (voir, par exemple, Sampson et Laub, 2003). Nous nous concentrerons donc sur l'évolution du style de vie des jeunes durant la période étudiée, en prêtant une attention particulière aux changements introduits par le développement d'internet, la consommation d'alcool et la composition ethnique des populations européennes.

Le développement massif d'internet a commencé durant les années 1990, c'est-à-dire qu'il est parallèle à la période de temps étudiée dans cet article. L'analyse historique des utilisateurs d'internet produite par la World Bank (2010) est à ce sujet impressionnante parce qu'on observe qu'en 1990 le nombre d'utilisateurs était inférieur à 1 pour 1000 habitants dans tous les pays, alors qu'en 2007, parmi les 15 pays inclus dans nos analyses, 13 présentent des nombres supérieurs à 55 pour 1000 et quelques-uns arrivent même à des chiffres supérieurs à 80 pour 1000. Ce développement a mené à un changement de style de vie qui touche l'ensemble de la population mais notamment les jeunes, et notamment leur temps libre. La conséquence directe de cette modification est que, les jeunes qui disposent d'un ordinateur et d'une connexion internet, passent davantage de temps devant leurs ordinateurs, notamment à la maison, connectés à des réseaux sociaux virtuels, jeux en ligne et différents outils de communication. Ceci implique qu'ils passent moins de temps dans des espaces publics et par conséquent participent moins souvent à des activités non-structurées et non-organisées avec des pairs qui, selon la recherche, sont celles qui sont corrélées avec la délinquance (Agnew, 2009: 183, avec références). Mais, du moins pour l'instant, l'accès à internet n'est pas distribué de manière homogène à travers la population. L'accès à un ordinateur et à une connexion internet est conditionné par le pouvoir acquisitif de la famille d'origine. Ainsi, les jeunes qui ont un statut socio-économique moyen ou élevé passent moins de temps dans des espaces publics. De cette manière, ils ont moins d'occasions de commettre des infractions «conventionnelles» contre la propriété et des infractions violentes. Par contre, ils ont davantage d'occasions de commettre des infractions «non conventionnelles» liées à l'utilisation d'un ordinateur, tels le téléchargement illégal de fichiers et autres infractions contre la propriété intellectuelle, le hacking ou les escroqueries et abus des cartes de crédit. Malheureusement,

nous ne disposons pas d'indicateurs fiables pour établir de séries historiques à ce sujet. En effet, l'augmentation faramineuse de ce genre d'infractions observée dans certaines statistiques nationales reflète en grande partie l'intérêt croissant porté à ce type de délinquance.

En revanche, actuellement, ce serait surtout des jeunes d'un statut socio-économique bas qui continueraient à occuper les espaces publics et à être davantage exposés au risque de s'engager dans des comportements délinquants. Parmi eux, les jeunes appartenant à des minorités ethniques sont surreprésentés, étant donné qu'ils présentent systématiquement un statut socio-économique plus bas que celui des autochtones.

Dans ce contexte, il faut prendre en considération que les pays d'Europe occidentale comptent de nombreux jeunes immigrés de deuxième génération issus de minorités ethniques et que leur nombre a augmenté durant les dernières décennies (Weerman et Decker, 2005: 306). Ainsi, les données d'Eurostat (2010) corroborent que les citoyens étrangers sont en moyenne plus jeunes que les autochtones dans tous les pays membres de l'UE inclus dans notre analyse. Ainsi, pour les 27 pays membres de l'UE, l'âge médian des étrangers est de 34.3 ans, alors que parmi les autochtones il est de 41.2 ans (Eurostat, 2010).

On notera à ce sujet que, passant en revue les nombreuses recherches menées par les chercheurs appartenant au réseau Eurogang dans 12 pays européens, Klein, Weerman et Thornberry (2006) indiquaient que les gangs de rue européens se sont développés récemment, qu'ils sont composés notamment de minorités ethniques ou nationales, que les membres de ces gangs présentent des taux de comportements violents substantiellement plus élevés que les non-membres, et que parmi ces comportements le plus fréquent étaient les bagarres. De même, Weerman et Decker (2005: 306) passant en revue d'autres recherches du réseau Eurogang, soutiennent qu'il est certain qu'elles ont démontré le rôle capital joué par l'immigration et l'ethnicité dans le cadre des gangs européens.

Un autre facteur non négligeable lié à l'augmentation de la violence est la consommation d'alcool parmi les jeunes. En effet, la recherche a démontré qu'il existe un lien entre la consommation d'alcool et les comportements violents (WHO, 2004). Or, les résultats des différentes vagues du sondage ESPAD (*European School*

Survey Project on Alcohol and Other Drugs) (Hibell et al., 2009), confirment que le pourcentage d'étudiants adolescents de 15-16 ans impliqués dans des épisodes ponctuels de consommation excessive (*heavy episodic drinking*, défini comme boire 5 verres ou plus à une même occasion) durant les 30 jours précédant la récolte des données a augmenté entre 1995 et 1999 ainsi qu'entre 2003 et 2007. Durant cette dernière période, 15 pays ont enregistré une augmentation. En 2007, en moyenne, 43% des étudiants interviewés dans le cadre du sondage ont reconnu avoir été impliqués dans des épisodes ponctuels de consommation excessive d'alcool durant les 30 derniers jours. Ce comportement était plus répandu parmi les garçons (47%) que parmi les filles (39%).

La recherche a démontré aussi un lien entre l'implication dans ce genre de comportement – également connu sous le nom de *binge drinking* (consommation excessive d'alcool sur une courte période de temps, de manière occasionnelle ou répétée) – et les comportements violents. Ainsi, une étude conduite dans six pays européens indiquaient que 60.2% des garçons et 41.1% des filles de 13 à 18 ans avait déjà été impliqués dans des épisodes de *binge drinking*, tandis que ces pourcentages étaient de 44.9% et 29.9% pour la range d'âge de 24 à 32 ans (Plant et al., 2009). Or, parmi les jeunes de 18 à 23 ans engagés dans des épisodes de *binge drinking*, 23.7% des garçons et 6.9% des filles avaient participé à une bagarre durant les douze derniers mois; alors qu'entre les jeunes de 24 à 32 ans, ces pourcentages étaient respectivement de 10.5% et 2% (Plant et al., 2009), soit des pourcentages beaucoup plus élevés que ceux que l'on trouve dans la population générale.

Les sondages ESPAD (Hibell et al., 2009) indiquent aussi que le pourcentage d'étudiants adolescents de 15-16 ans qui ont consommé de la drogue au moins une fois dans leur vie (pré-

valence vie) est passé de 12% en moyenne en 1995 à 21% en 2003, avant de registrer une légère descente pour se placer à 18% en 2007. Les données pour l'ensemble de la population corroborent qu'il y a eu une hausse considérable de la consommation de cannabis dans les années 1990 et que celle consommation semble avoir commencé à baisser dans la deuxième partie des années 2000 (OEDT, 2009: 13)⁴.

En ce qui concerne le trafic de drogues, on notera que dans un contexte où les mesures de sécurité ont été améliorées autant dans les résidences que dans les commerces, il représente souvent la manière la plus simple d'obtenir de l'argent. Par exemple, au milieu des années 1990 les infractions les plus souvent commises par les héroïnomanes qui suivaient des traitements d'héroïne en Suisse étaient le vol à l'étalage et le trafic de drogues (Aebi, 2006). Il n'est donc pas étonnant que le deuxième type de gang le plus répandu en Europe selon la revue de Klein, Weerman et Thornberry (2006), soit le type connu comme *Specialty Gang* – selon la terminologie de Maxson-Klein – qui comprend des groupes impliqués dans les vols avec violence, les agressions et la distribution de drogue. Dans ce contexte, le modèle systémique de relation entre la drogue et la délinquance soutient que la violence systémique – celle qui se produit à l'intérieur d'un système commercial clandestin – est généralement employée lors de la vente, la collecte de dettes ou lors de conflits territoriaux liés au trafic (Brochu, 2006: 133).

En somme, l'augmentation des infractions en matière de stupéfiants enregistrées par la police est parallèle, pour la presque totalité de la période étudiée, à l'augmentation de la consommation de drogues au sein de la population. Cette évolution peut être interprétée comme un indicateur indirect de l'augmentation du trafic de drogues durant la même période⁵ et ce dernier pourrait également être à l'origine d'une partie de l'augmentation des infractions violentes.

5. Conclusion

L'analyse des tendances de la délinquance en Europe occidentale indique que les infractions contre la propriété et les homicides ont augmenté au début des années 1990 et ont commencé à diminuer à partir du milieu de ces années-là, de sorte que leur taux est d'environ 20%

⁴ L'évolution par pays et par type de drogue peut être consultée dans les rapports annuels de l'European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (voir, par exemple, EMCDDA, 2010).

⁵ Le total d'infractions en matière de stupéfiants enregistrées par la police comprend le trafic de drogues. Ce dernier était aussi inclus en tant qu'infraction indépendante dans le *European Sourcebook*, mais la validité des données policières en tant qu'indicateurs de l'évolution de ce trafic est discutable. En effet, le nombre d'interpellations pour trafic est très influencé par la politique en matière de drogues appliquée par chaque pays – par exemple, le pourcentage d'infractions pour trafic au sein du total d'infractions en matière de stupéfiants varie de moins de 10% à presque 100% selon le pays – ainsi que par les règles de comptage – notamment l'unité de compte ainsi que la manière dont les infractions continues sont enregistrées – utilisées dans les statistiques policières nationales.

plus bas en 2004–07 qu'en 1988–90. En revanche, les coups et les blessures et les infractions en matière de stupéfiants ont augmenté durant toute la période étudiée. L'évolution des vols et des coups et blessures est corroborée autant par les statistiques policières que par les sondages de victimisation. En ce qui concerne les coups et blessures, les statistiques policièresregistrent une augmentation de 143% entre 1990 et 2007, tandis que les sondages de victimisation signalent une augmentation de leur prévalence de 85% entre 1988 et 2004 et laissent entrevoir qu'une tendance à la baisse pourrait commencer à se dessiner à la fin de la série historique.

L'augmentation des infractions contre la propriété au début des années 1990 pourrait être expliquée par les changements socio-économiques provoqués par la chute du mur de Berlin. Ceci a ouvert de nouvelles voies de communication utilisées pour le transport de biens et marchandises destinés au marché noir qui s'est développé en Europe Centrale et Orientale. La diminution postérieure pourrait être expliquée par la saturation de ce marché noir – liée aussi aux améliorations socio-économiques produites par les élargissements successifs de l'UE –, le renforcement des contrôles douaniers aux frontières de l'UE, l'amélioration des mesures de prévention de la délinquance dans les foyers et les commerces, ainsi que l'augmentation de la sécurité privée.

L'augmentation des infractions en matière de stupéfiants est corrélée avec une augmentation de la consommation de drogues qui pourrait aussi avoir entraîné un accroissement de leur trafic. En même temps, le renforcement de la sécurité en Europe occidentale a rendu plus difficile la commission des délits contre la propriété et contribué à placer le trafic de drogues comme une source alternative de revenus.

Finalement, la tendance à la hausse des coups et blessures semble liée à des changements dans le style de vie des jeunes durant la période étudiée. L'arrivée d'internet a provoqué une diminution du temps libre passé à l'extérieur du foyer. Or, le développement différentiel de l'accès à Internet – dont bénéficient notamment les couches sociales moyennes et élevées de la population – a conduit à une certaine homogénéisation des jeunes qui occupent l'espace public. On y trouve notamment des jeunes appartenant à des couches sociales défavorisées parmi lesquelles les jeunes appartenant à des minorités ethniques – dont le nombre a aug-

menté durant les dernières décennies – sont largement surreprésentés. Ces derniers sont également surreprésentés au sein des gangs de rue qui se sont développés en Europe durant les 20 dernières années et dont les membres sont fréquemment impliqués dans des comportements violents. Durant la période étudiée, on a assisté aussi à une augmentation des épisodes ponctuels de consommation excessive d'alcool (*binge drinking*); or, parmi les jeunes impliqués dans de tels épisodes, la prévalence des comportements violents est largement supérieure à la moyenne.

En somme, l'évolution de la délinquance en Europe occidentale varie selon le type d'infraction étudié. Ceci démontre le manque de pertinence des explications courantes de l'évolution de la délinquance aux Etats-Unis qui, elles, partent de la prémisse que toutes les infractions évoluent dans le même sens.

Bibliographie

- Aebi M.F., Crime Trends in Western Europe from 1990 to 2000, *European Journal on Criminal Policy and Research*, 10, 2004 (2–3), pp. 163–186.
- Aebi M.F., Measuring the Influence of Statistical Counting Rules on Cross-National Differences in Recorded Crime, in: Aromaa K. et Heiskanen M. (Eds.), *Crime and Criminal Justice Systems in Europe and North America 1995–2004*, HEUNI, Helsinki, 2008, pp. 196–214. Disponible online: <http://www.heuni.fi/43087.htm>.
- Aebi M.F., Methodological Issues in the Comparison of Police-Recorded Crime Rates, in: Shoham S.G., Knepper P. et Kett M. (Eds.), *International Handbook of Criminology*, CRC Press, Taylor & Francis Group, Boca Raton, 2010, pp. 211–227.
- Aebi M.F., Aromaa K., Aubusson de Cavarlay B., Barclay G., Gruszczynska B., von Hofer H., Hysi V., Jehle J.-M., Killias M., Smit P. et Tavares C., *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics – 2006*, 3rd edition, Boom Juridische Uitgevers, Den Haag, 2006. Disponible online: http://www.europeansourcebook.org/esb3_Full.pdf.
- Aebi M.F., Aubusson de Cavarlay B., Barclay G., Gruszczynska B., Harrendorf, B., Heiskanen M., Hysi V., Jaquier V., Jehle J.-M., Killias M., Shostko O., Smit P. et Þórisdóttir R., *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics – 2010*, 4th edition, Boom Juridische Uitgevers, Den Haag, 2010. Disponible online: <http://english.wodc.nl/onderzoeksdatabase/european-sourcebook-4e-editie.aspx?cp=45&cs=6796>.
- Aebi M.F., Killias, M., et Tavares C., Comparing Crime Rates: The International Crime (Victim) Survey, the European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics, and Interpol Statistics, *International Journal of Comparative Criminology*, 2, 2002 (1), pp. 22–37.
- Aebi M.F. et Linde A., El misterioso caso de la desaparición de las estadísticas policiales españolas, *Revista*

- Electrónica de Ciencia Penal y Criminología*, 12/2010 (07), pp. 1–30. Disponible online: <http://criminnet.ugr.es/recpc/12/recpc12-07.pdf>. (zit. Aebi M.F. et Linde A., 2010a).
- Aebi M.F. et Linde A., Is There a Crime Drop in Western Europe? *European Journal on Criminal Policy and Research*, 16, 2010 (4), pp. 251–277. (zit. Aebi M.F. et Linde A., 2010b)
- Agnew R., *Juvenile delinquency: Causes and control*, 3rd edition, Oxford University Press, New York/Oxford, 2009.
- Blumstein A. et Rosenfeld R., Explaining Recent Trends in U.S. Homicide Rates, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 88, 1998 (4), pp. 1175–216.
- Blumstein A. et Wallman J., *The Crime Drop in America*, Cambridge University Press, Cambridge, 2000.
- Blumstein A. et Wallman J., *The Crime Drop in America*, Revised edition, Cambridge University Press, Cambridge, 2006.
- Brochu S., *Drogue et criminalité: Une relation complexe*, 2^{me} éd., Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2006.
- Chamlin M.B. et Cochran J.K., An evaluation of the assumptions that underlie institutional anomie theory, *Theoretical Criminology*, 11, 2007 (1), pp. 39–61.
- CoE – Council of Europe, *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics*, Council of Europe, Strasbourg, 1999.
- Cohen L. E. et Felson M., Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach, *American Sociological Review*, 44, 1979 (4), pp. 588–608.
- Cook P.J. et Moore M.H., Guns, Gun Control, and Homicide: A Review of Research and Public Policy, in: Smith M.D., Zahn M.A. (Eds.), *Homicide: A Sourcebook of Social Research*, Sage, Thousands Oaks, 1999, pp. 277–296.
- Dodge Y., *Statistique: Dictionnaire encyclopédique*, Dunod, Paris, 1993.
- Donohue J.J. III et Levitt S.D., The Impact of Legalized Abortion on Crime, *Quarterly Journal of Economics*, 116, 2001 (2), pp. 379–420.
- Elias N., *The civilizing process*, Blackwell, Oxford, 1997 [1st edition in German: 1939].
- EMCDDA – European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, *Annual Report 2010: The State of the Drugs Problem in Europe*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2010. Disponible online: <http://www.emcdda.europa.eu/publications/annual-report/2010>.
- Eurostat, Internet usage in 2008 – Households and Individuals, *Eurostat Data in Focus*, 46/2008, Eurostat, Luxembourg, 2008.
- Eurostat, Eurostatists, *Data for short term economic analysis*, Issue 7/2010, Eurostat Luxembourg, 2010.
- Eurostat, *Population of foreign citizens in the EU27 in 2009*, Eurostat Newsrelease 129 (7 September 2010).
- Farrington D.P., Developmental and life-course criminology: Key theoretical and empirical issues – The 2002 Sutherland award address, *Criminology*, 41, 2003 (2), pp. 221–255.
- Felson M. et Boba R., *Crime and everyday life*, 4th ed., Sage, Los Angeles, 2010.
- Garland D., *The culture of control. Crime and social order in contemporary society*, Oxford University Press, Oxford, 2001.
- Geneva Declaration Secretariat, *Global Burden of Armed Violence*, Geneva Declaration Secretariat, Geneva, 2008.
- Gerber J. et Killias M., The transnationalization of historically local crime: Auto theft in Western Europe and Russian markets, *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminology*, 11, 2003 (2), pp. 215–226.
- Gottfredson M.R. et Hirschi T., *A General Theory of Crime*, Stanford University Press, Stanford, 1990.
- Harris A. R., Thomas S. H., Fisher G. A., Hirsch D. J., Murder and Medicine: The Lethality of Criminal Assault 1960–1999, *Homicide Studies*, 6, 2002 (2), pp. 128–166.
- Hibell B. et al., *The 2007 ESPAD report: Substance use among students in 35 European countries*, The Swedish Council for Information on Alcohol and other Drugs/The European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction/Council of Europe, Co-operation Group to Combat Drug Abuse and Illicit Trafficking in Drugs, Stockholm, 2009.
- Hirschi T., *Causes of Delinquency*, University of California Press, Berkeley, 1969.
- Jehle J.-M. et Harrendorf B. (Eds.), *Defining and Registering Criminal Offences and Measures: Standards for a European Comparison*, Universitätsverlag Göttingen, Göttingen, 2010. Disponible online: http://webdoc.sub.gwdg.de/univverlag/2010/GSK10_jehle.pdf.
- Johnson H., Ollus N. et Nevala S., *Violence Against Women: An International Perspective*, Springer, New York, 2008.
- Junger-Tas J., Haen-Marshall I., Enzmann D., Killias M., Stekete M. et Gruszczynska B. (Eds.), *Juvenile Delinquency in Europe and Beyond: Results of the Second International Self-Report Study*, Springer, Dordrecht, 2010.
- Killias M. et Aebi M.F., Crime Trends in Europe from 1990 to 1996: How Europe illustrates the limits of the American experience, *European Journal on Criminal Policy and Research*, 8, 2000 (1), pp. 43–63.
- Killias M., Barclay G., Smit P., Aebi M.F., Tavares C., Aubuson de Cavarlay B., Jehle J.-M., von Hofer H., Gruszczynska B., Hysi V. et Aromaa K., *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics 2003*, Boom Juridische Uitgevers, Den Haag, 2003. Disponible online: http://www.minjust.nl:8080/b_organ/wodc/reports/ob212i.htm.
- Killias M., van Kesteren J. et Rindlisbacher M., Guns, Violent Crime and Suicide in 21 Countries, *Canadian Journal of Criminology*, 43, 2001 (4), pp. 429–448.
- Klein M.W., Weerman F.M. et Thornberry T.P., Street Gang Violence in Europe, *European Journal of Criminology*, 3, 2006 (4), pp. 413–437.
- LaFree G., A Summary and Review of Cross-National Comparative Studies of Homicide, in: Smith M.D., Zahn M.A. (Eds.), *Homicide: A Sourcebook of Social Research*, Sage, Thousand Oaks, 1999, pp. 125–145.
- Lamon P., Crime trends in thirteen industrialized countries, in: Nieuwbeerta P. (Ed.), *Crime Victimization in Comparative Perspective: Results from the International Crime Victims Survey, 1989–2000*, Boom Juridische Uitgevers, The Hague, 2002, pp. 29–52

- Lenski G., Rethinking Macrosociological Theory, *American Sociological Review*, 53, 1988 (2), pp. 163–171.
- Levitt S.D., The Effect of Prison Population Size on Crime Rates: Evidence from Prison Overcrowding Litigation, *Quarterly Journal of Economics*, 111, 1996 (2), pp. 319–351.
- Levitt S.D., Understanding Why Crime Fell in the 1990s: Four Factors that Explain the Decline and Six that Do Not, *Journal of Economic Perspectives*, 18, 2004 (1), pp. 163–190.
- Martínez G., *Los crímenes de Oxford*, Planeta, Barcelona, 2004.
- Mucchielli L., Are We Living in a More Violent Society: A Socio-Historical Analysis of Interpersonal Violence in France, 1970s-Present, *British Journal of Criminology*, 50, 2010 (5), pp. 808–829.
- OEDT – Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, *Rapport annuel 2009: Etat du phénomène de la drogue en Europe*, EMCDDA, Lisbonne, 2009.
- Plant M.A., Plant M.L., Miller P., Gmel G. et Kuntsche S., Social Consequences of Binge Drinking: A Comparison of Young Adults in Six European Countries, *Journal of Addictive Diseases*, 28, 2009 (4), pp. 294–308.
- Pucher J. et Buehler R., Transport Policies in Central and Eastern Europe, in: Button K.J., Hensher D.A. (Eds.), *Handbook of Transport Strategy, Policy, and Institutions*, Elsevier Press, Amsterdam, 2005, 2005, pp. 725–744.
- Rosenfeld R. et Messner S.F., The crime drop in comparative perspective: the impact of the economy and imprisonment on American and European burglary rates, *The British Journal of Sociology*, 60, 2009 (3), pp. 445–471.
- Sampson R.J. et Laub J.H., Life-course desisters? Trajectories of crime among delinquent boys followed to age 70, *Criminology*, 41, 2003 (3), pp. 555–592.
- Sethi D. et al., *Injuries and violence in Europe. Why they matter and what can be done*, WHO Regional Office for Europe, Copenhagen, 2006. Disponible online: <http://www.euro.who.int/document/E88037.pdf>
- Tavares C. et Thomas G., Crime and Criminal Justice, *Eurostat – Statistics in focus – Population and social conditions*, 15/2007, 19/2008, 36/2009, Eurostat, Luxembourg, 2007, 2008, 2009, Disponible online: 15/2007: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-07-015/EN/KS-SF-07-015-EN.PDF
19/2008: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-08-019/EN/KS-SF-08-019-EN.PDF
36/2009: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-09-036/EN/KS-SF-09-036-EN.PDF
- UNODC – United Nations Office on Drugs and Crime, *United Nations Surveys on Crime Trends and the Operations of Criminal Justice Systems*, United Nations, Vienna, 2010. Disponible online: <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/United-Nations-Surveys-on-Crime-Trends-and-the-Operations-of-Criminal-Justice-Systems.html>
- Van Dijk J., van Kesteren J. et Smit P., *Criminal Victimization in International Perspective: Key findings from the 2004–2005 ICVS and EU ICS*, Boom Juridische Uitgevers, Den Haag, 2007.
- Weerman F.M. et Decker S., European Street Gangs and Troublesome Youth Groups: Findings from the Eurogang Research Program, in: Decker S., Weerman F.M. (Eds.), *European Street Gangs and Troublesome Youth Groups*, Altamira Press, Lanham, 2005, pp. 287–310.
- WHO – World Health Organization, *Global Status Report on Alcohol 2004*, WHO, Department of Mental Health and Substance Abuse, Geneva, 2004.
- WHO – World Health Organization, *Health for All Database (HfA), Technical Notes*, World Health Organization, Geneva, 2010. Disponible online: <http://data.euro.who.int/hfad/help/Technical%20notes.htm>
- World Bank, *Internet Users* [Source: International Telecommunications Union, World Telecommunications Development Report and database, and World Bank Estimates], World Bank, Washington, 2010. Disponible online: <http://data.worldbank.org/indicator/IT.NET.USER>
- Zimring F.E., *The great American crime decline*, Oxford University Press, Oxford, 2007.

Marcelo F. Aebi et Antonia Linde
 Université de Lausanne
 Ecole des sciences criminelles
 Institut de criminologie et de droit pénal
 CH-1015 Lausanne
 marcelo.aebi@unil.ch